



Genève, 25 et 26 mai 2026

EB159/1 (annoté)

27 mars 2026

Ordre du jour provisoire (annoté)

- 1. Élection de la présidente ou du président, des vice-présidentes et vice-présidents et de la rapporteuse ou du rapporteur**
- 2. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Résultats de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé**
- 4. Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif**

Le Conseil sera saisi, à l'ouverture de sa session, du rapport de la quarante-quatrième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, qui doit se tenir du mercredi 13 au vendredi 15 mai 2026.

- 5. Rapport de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire**

Le Conseil sera saisi du rapport de la huitième réunion de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire, qui doit se tenir les 14 et 15 avril 2026.

- 6. Questions relatives à la gestion, à la gouvernance et aux finances**

- 6.1 Rapport du Bureau du Conseil exécutif sur les futures modalités du projet pilote de réforme de la gouvernance**

Le Conseil examinera un rapport établi par le Bureau du Conseil exécutif sur les modalités futures de la phase pilote de la réforme de la gouvernance, conformément à la décision EB158(21) (2026).

- 6.2 Évaluation : rapport annuel**

Conformément à la politique d'évaluation de l'OMS, approuvée par le Conseil exécutif dans la décision EB157(4) (2025), un rapport annuel d'évaluation sera présenté au Conseil par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration. Ce rapport décrit les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la politique et du plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation, 2024-2025, et résume les modalités d'utilisation des évaluations récemment menées. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

6.3 Partenariats hébergés

Le Conseil examinera des rapports soumis conformément à la décision EB132(10) (2013), dans laquelle le Conseil a prié le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif de veiller à ce que les modalités relatives aux partenariats hébergés soient réexaminées périodiquement concernant leurs contributions aux résultats sanitaires, l'interaction avec l'OMS et l'harmonisation avec les activités de l'OMS, et de formuler des recommandations à l'intention du Conseil. Le Conseil sera invité à prendre note des rapports.

- Propositions relatives à l'hébergement de partenariats formels par l'OMS [s'il y a lieu]
- Rapport sur les partenariats hébergés

Le Directeur général présentera au Conseil un point général annuel de la situation concernant les partenariats hébergés. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

- Examen des partenariats hébergés

Le Directeur général soumettra au Conseil un rapport sur l'examen d'Unitaid dans le contexte de l'examen périodique des modalités relatives aux partenariats hébergés par l'OMS. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

6.4 Comités du Conseil exécutif

- Comités du Conseil exécutif : sièges à pourvoir

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour.

- Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance : sièges à pourvoir

Le Conseil sera invité à prendre note d'un rapport du Directeur général sur la composition du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance et à examiner un projet de décision.

6.5 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]

6.6 Processus d'élection du Directeur général ou de la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé

Dans le cadre des dispositions du Règlement intérieur, des résolutions et des décisions applicables, le rapport portera sur les questions suivantes relatives au processus d'élection du Directeur général ou de la Directrice générale : les dates des forums des candidates et candidats et les dispositions détaillées proposées pour les entretiens des candidates et candidats lors du premier forum ; le statut des candidates et candidats potentiels et la situation des candidates et candidats internes au regard de leurs congés ; les activités de campagne électorale lors des sessions des comités régionaux ; et le soutien aux candidates et candidats qui passeront un entretien lors de la cent soixantième session du Conseil et, pour les candidates et candidats nommés, au cours de la période comprise entre la cent soixantième session du Conseil et la Quatre-Vingtième Assemblée mondiale de la Santé. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à examiner le projet de décision qu'il contient.

7. Questions relatives au personnel

7.1 Déclaration de la représentante ou du représentant des associations du personnel de l'OMS

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour.

7.2 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel [s'il y a lieu]

8. Mesures prises par l'OMS pour donner suite aux plans d'action à l'échelle du système des Nations Unies

- Rapport de situation annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap

Ce rapport fait le point sur la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et de la politique de l'OMS sur le handicap entre 2019 et 2025, en mettant en lumière les progrès réalisés, les problèmes restant à résoudre et le lancement de l'Initiative de l'OMS pour l'équité en santé des personnes handicapées. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à approuver les deux indicateurs du handicap qui figurent dans le quatorzième programme général de travail de l'OMS, 2025-2028.

9. Questions soumises pour information : rapport sur les réunions de comités d'expertes et d'experts et de groupes d'étude

Conformément à l'article 4.23 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, le Directeur général soumettra à l'examen du Conseil son rapport sur les réunions de comités d'expertes et d'experts, comprenant un résumé des recommandations figurant dans les rapports des comités d'expertes et d'experts et de ses observations quant à leur intérêt pour les politiques de santé publique et leurs répercussions pour les programmes de l'Organisation.

10. Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour.

11. Clôture de la session

Note :

*Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le Directeur général a transmis le projet d'ordre du jour provisoire aux États Membres le **6 mars 2026** afin qu'ils puissent faire des observations. Aucune proposition d'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour n'a été reçue avant la date limite du **20 mars 2026**.*
